



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 15 octobre 2002**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :  
le 30 septembre 2002

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 17 octobre 2002

**Conditions d'exercice des mandats locaux - Modification du régime  
indemnitaires**

[\[Annexe\]](#)

Président :

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

*Adjoints :*

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER,  
Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise HALAT, M. Paul  
SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M. Joël RENOUX,  
M. Rodolphe CHALLET, Mme Nathalie HIBERT, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen  
NALEM, M. Robert PLANTECOTE

*Conseillers :*

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, Mme Danièle GANDILLON, M.  
Michel GENDREAU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Annie COUTUREAU, Mme  
Marie-Edith BERNARD, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Catherine DEGUERCY,  
M. Bernard JOURDAIN, M. Gérard ZABATTA, Mme Isabelle RONDEAU, M. Michel  
PAILLEY, Mme Valérie UZANU, M. Amaury BREUILLE, M. Alain GARCIA, Mme  
Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth  
BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE  
FRIANT, Mme Christabelle CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

**Secrétaire de séance :** Karen NALEM

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Nicole GRAVAT donne pouvoir à M. Amaury BREUILLE.

Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.

**Excusés :**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 15 octobre 2002**

DELIBERATION D20020295

**Administration Générale**

**Conditions d'exercice des mandats locaux - Modification du  
régime indemnitaire**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

En application de la Loi Démocratie de Proximité et de la jurisprudence liée à l'arrêt du 2 avril 1996, Tribunal Administratif de Lyon, Monsieur le Préfet a décidé de ne plus tolérer l'assimilation des Conseillers municipaux de la Ville de Niort, s'agissant de leur indemnisation, à ceux des communes et EPCI de plus de 100 000 habitants.

Je vous propose donc de délibérer à nouveau, comme le demande le contrôle de légalité, et de redéfinir le montant des indemnités liées à l'Exécutif municipal composé du Maire, des Adjoints au Maire, et des Conseillers municipaux délégués.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- adopter le régime indemnitaire proposé en annexe.

### **LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	26	B. Bellec, F. Billy, A. Baudin, G. Nébas, G. Frappier, J. Bimes, G. Juin, P. Samoyau, F. Raveneau, L. Delagarde, R. Challet, N. Hibert, R. Landais, K. Nalem, R. Plantecote, J. Lamarque, A. Chareyre, D. Gandillon, M. Gendreau, G. Rizzi, C. Reyssat, A. Coutureau, M.E Bernard, M. Chaigneau, C. Deguercy et G. Zabatta.
Contre :	17	N. Gravat, B. Jourdain, I. Rondeau, M. Pailley, V. Uzanu, A. Breuille, A. Garcia, J. Lefebvre, F. Giraud, D. Guibert, E. Beauvais, C. Laroche, M. Thébault, M. Le Friant, C. Chollet, JL. Epplin et S. Tronel.
Abstention :	2	F. Halat et J. Renoux
Non participé :	0	
Excusé :		

Le Maire de Niort

**Bernard BELLEC**

[Ordre du jour](#)